

Approvisionnement et transport

La section approvisionnement et transport de la Direction gestion du lait veille à l'application des règles et des programmes associés au transport et aux approvisionnements de lait aux usines. Elle s'occupe de la réception des commandes des usines, de la création du plan d'assignation quotidien et de l'attribution du plan aux transporteurs. Elle est la responsable de la mise à jour annuelle des contrats de transport du lait en conformité avec la Convention de transport du lait établie entre Les Producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Prolait Transport, Agropur coopérative et Nutrinor coopérative.

Mise en commun des frais de transport

La mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (P5) en était à sa 25^e année. Le modèle de livraison en cascade (livraisons d'est en ouest) continue de s'appliquer afin d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait.

Transferts et relève de contrats de transport

La Direction effectue et approuve chaque année des transferts entre contrats de transport afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. **Les modifications ont inclus des transferts entre 13 contrats.**



Contribution du Québec au pool de transport

2023 = 1,47 million de dollars,
soit l'équivalent de **0,042 \$ par hectolitre**

2022 = 3,58 millions de dollars,
soit l'équivalent de **0,103 \$ par hectolitre**

Bien que les frais de transport aient augmenté dans chacune des provinces en 2023, au Québec, la hausse a été importante comparativement aux dernières années. Une partie de cette augmentation est attribuable aux montants qui ont été versés rétroactivement aux transporteurs en raison des modifications à la Convention de transport du lait. Cette hausse des coûts au Québec influence à la baisse la contribution à la mise en commun des frais de transport.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

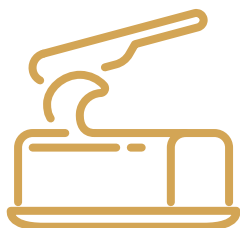
	Pool P5 \$/hl	Québec \$/hl
2023	3,583	3,542
2022	3,364	3,259
2021	2,836	2,617
2020	2,749	2,572
2019	2,781	2,578
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451
2015	2,625	2,522
2014	2,736	2,623

Utilisation du lait au Québec - 2023



43 %

Fromage



28 %

Beurre et poudre de lait



11 %

Yogourt et crème glacée



18 %

Lait et crème

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Type d'équipement	2023					2022				
	Nombre	Circuit	Volume tarifé		Kilométrage annuel	Nombre	Circuit	Volume tarifé		Kilométrage annuel
			Litres	%				Litres	%	
Camion-citerne 12 roues	33	99	287 983 390	8,20	2 340 763	34	102	292 889 732	8,69	2 534 159
Citerne 3 essieux	20	43	206 692 563	5,88	1 878 217	23	47	225 214 822	6,68	1 935 668
Citerne 4 essieux	261	521	3 019 009 243	85,92	26 050 397	243	490	2 853 533 908	84,63	28 262 388
Total	314	663	3 513 685 196	100,00	30 269 377	300	639	3 371 638 462	100,00	32 732 215

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC^{1, 6}

	2023		2022		2021		2020		2019	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
Grandes entreprises laitières ²	3	79,37	3	79,43	3	79,72	3	80,06	3	80,97
Moyennes entreprises laitières ³	34	20,11	38	20,11	37	19,84	35	19,45	37	18,55
Petites entreprises laitières ⁴	62	0,53	59	0,47	57	0,45	58	0,49	54	0,48

TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

	2023		2022		2021		2020		2019	
	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait
Régions centrales	89	91,24	91	91,28	88	91,29	85	91,30	84	91,23
Régions périphériques ⁵	28	8,76	27	8,72	28	8,71	28	8,70	27	8,77
Québec	117	100,00	118	100,00	116	100,00	113	100,00	111	100,00

1 Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

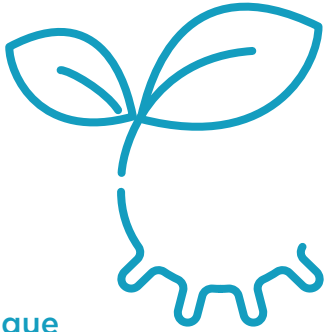
2 Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

3 Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 700 000 litres par jour.

4 Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.

5 Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.

6 Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 25 producteurs-transformateurs qui ont transformé 7,7 millions de litres en 2023. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.



Lait biologique

140 producteurs de lait certifié biologique ont produit **71,5 millions** de litres de lait. De ce nombre, 125 producteurs sont dans le groupe A et 15 producteurs, dans le groupe B. Le lait des producteurs dans le groupe B n'est pas commercialisé sur le marché biologique faute d'une demande suffisante. Environ **77 %** du lait primé a été transformé pour les besoins du marché biologique. La collecte a été effectuée par **14 transporteurs** et acheminée à **17 usines québécoises**, incluant 6 producteurs-transformateurs.



Nouvelles usines

La Direction organise et planifie l'approvisionnement de lait aux nouvelles usines. **Une usine** a lancé ses opérations en 2023. Il s'agit de 9105-0112 Québec inc. (Le Chant des fromages).

Marchés de créneau et lait biologique

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique.

D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières : lait casher, lait de troupeaux alimentés de foin sec et lait de troupeaux de race jersey ou canadienne.

Déchargements partiels et réseau routier

Les Producteurs de lait du Québec assument les 60 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel. Ces frais s'ajoutent aux coûts établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières. **Le coût des déchargements partiels a été de 553 493 \$ en 2023.**

530 752 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait. L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

Carburant diesel

Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue dans la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec. **Le coût moyen du diesel est stable, avec une hausse de 0,7 % en 2023.**

Période de dégel

Se terminant habituellement en mai, la période de dégel sur le réseau routier québécois a une durée statutaire de 61 jours, dans trois zones géographiques distinctes. En 2023, la période de dégel a eu une durée effective de 40 jours dans la zone 1, 54 jours dans la zone 2 et 40 jours dans la zone 3. **Ceci représente une économie d'environ 996 000 \$ comparé au coût budgété.**